



## Le mot du Maire

Chères Saint-Mauriciennes, chers Saint-Mauriciens,

Comme prévu, des travaux de réhabilitation de certains chemins et routes ont démarré et se poursuivront en 2024, en fonction des conditions climatiques.

Le remplacement des fenêtres et des portes vieillissantes de la mairie est terminé et a été réalisé grâce à des subventions obtenues cette année.

La première tranche de travaux de la salle polyvalente est maintenant également achevée. La seconde démarrera au printemps et portera sur l'isolation extérieure. Celle de la toiture a déjà été effectuée et nous observons un premier réel gain de confort.

Une bonne nouvelle après des semaines de recherches : le magasin d'encadrement a trouvé un repreneur pour la même activité, chère à Frédérique qui nous a quittés cet été. Merci à Ludovic Plin et à son associé qui ont tout mis en œuvre pour faire perdurer notre commerce.

Comme l'année dernière, les guirlandes de Noël ont été installées de façon à limiter nos coûts. Le comité des fêtes a réalisé de son côté une très belle décoration devant la mairie. Nous les en remercions chaleureusement.

Cette année, malheureusement, le téléthon n'aura pas pu exister dans le village selon sa formule habituelle. Cela est en grande partie lié à un manque de bénévoles, ô combien nécessaires pour assurer la logistique et l'organisation sur un week-end. Merci à l'école et aux autres associations qui ont voulu s'associer à cet événement majeur et organiser des activités (certaines encore à venir en janvier) qui apporteront des dons complémentaires à cette cause.

La sortie au cabaret, Le Diamant Bleu, organisée par le CCAS à destination des retraités a été un vrai succès avec près de 120 participants. Merci à Michèle et aux membres du conseil qui l'ont aidée dans cette organisation. Pour ceux qui n'ont pas pu y aller, les colis de Noël seront prochainement distribués, et j'espère que leur contenu vous plaira.

Je vous rappelle que la commune fera l'objet d'un recensement entre janvier et février 2024 et je vous remercie déjà de l'accueil que vous ferez à nos agents pour la bonne exécution de leur mission.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous aux vœux du maire qui auront lieu le samedi 20 janvier à 12h à la salle polyvalente.

Bien à vous,

Votre maire, William Berrichillo

## Recensement 2024

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France.

L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

Le recensement est une obligation ; vous serez donc sollicités pour répondre aux agents qui se présenteront chez vous.

Merci de leur faire bon accueil.

Afin de faciliter le travail des agents lors du recensement de la population en janvier et février 2024 sur la commune, merci de bien vouloir **mettre votre nom de famille sur votre boîte aux lettres** et de préciser tous les noms de famille si les résidents ne portent pas le même.

**Église** : suite à des chutes de tuiles, côté rue, et en attente de consolidation, la commune a décidé de la fermeture de la porte latérale de l'église et la mise en sécurité de ses abords (arrêté n°80/12/2023).

# Les délibérations du Conseil Municipal du 24 novembre 2023

## L'ordre du jour

13 présents, 3 pouvoirs

### I. FONDS DE CONCOURS DE LA CCPL 2023

La CCPL a versé cette année 675 000 € pour aider les communes.

Le fonds de concours octroyé par la CCPL au titre de l'année 2023 est d'un montant de 35 276 € pour la commune de Saint Maurice Montcouronne. Il convient d'en solliciter le versement.

=> Délibération adoptée à l'unanimité

### II. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant l'organisation des activités périscolaires, le recrutement d'une personne à 16 heures hebdomadaires sur 36 semaines au lieu des 8 heures hebdomadaires initialement prévues est nécessaire.

=> Délibération adoptée à l'unanimité

### III. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'apporter des ajustements dans les prévisions budgétaires votées au titre du Budget Primitif en raison d'une recette versée par l'État qui n'était pas provisionnée, soit 27 368 € au titre du filet de sécurité (amortissement hausse de l'énergie).

LIBELLES	Recettes			Dépenses		
	Chapitres	Articles	Montants	Chapitres	Articles	Montants
Autres attributions et participations	74	7488	27 368			
Energie - Électricité				011	60612	11 368
Indemnités de fonction				65	65311	6 000
Subvention de fonctionnement au CCAS				65	657362	10 000
<b>TOTAL</b>			<b>27 368</b>			<b>27 368</b>

16000 € au chapitre 65, dont 10 000 € au CCAS

11 368 € au chapitre 011, dépenses générales

=> Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget communal.

### IV. CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS - MODIFICATIF

Il s'agit de préciser, suite à la précédente délibération, le fait que les agents seront payés également pour les fiches remplies en ligne. Le recensement impose à la commune la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 3 agents recenseurs et d'1 agent recenseur suppléant, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

=> Délibération adoptée à l'unanimité

### V. MOTION DE CENSURE

Le budget du département diminue, avec des difficultés financières majeures (notamment du fait de la baisse des droits de mutation). Or en parallèle, l'État n'a pas cessé d'imposer des dépenses aux départements.

La commune de Saint-Maurice-Montcouronne :

- Affirme que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien

- Réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité.

- Demande que l'État, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de rénovation de l'organisation territoriale sur des mesures permettant de répondre à ces objectifs.

Au final, l'État, garant de l'unité de notre pays, doit s'engager dans un chantier de rénovation de l'organisation territoriale sur des mesures permettant de répondre à ces objectifs.

=> Motion votée à l'unanimité

## Messe de la Ste Cécile avec les Fanfarons



Comme chaque année, et avec toujours autant de plaisir partagé, le 25 novembre, les Fanfarons ont animé la messe en l'honneur de la patronne des musiciens. **Merci à toutes et tous !**

## Concerts initiés par La maison de la Musique

### Les automnales

Trio de musiciens pour les Estivales de la harpe :  
Karine Prévotat au piano, Philippe Legrand à la flûte traversière  
et Yvon Le Quellec à la harpe celtique, dimanche 19 novembre.  
Leur programme varié a enchanté le public !



**Merci à La Maison de la musique de nous permettre de partager ces œuvres !**

Formidable prestation de virtuosité du **duo ukrainien Bondarets**, dimanche 3 décembre, avec Uliana au violon et Olena au piano, invités par la Maison de la Musique. Après des airs extraits du répertoire connu, les nombreux spectateurs présents ont pu découvrir la richesse des compositeurs ukrainiens tels que Skoryk, Azarachvili, Dmytro et d'autres dont les œuvres n'ont rien à envier à celle que nous écoutons habituellement.

Pour ceux qui ont manqué ce concert ou veulent le revoir, rendez-vous samedi 16 décembre à 20h30 à l'église de Sainte Mesme, près de Dourdan.

## Balade de fin d'année du CCAS

Vendredi 8 décembre, le C.C.A.S a emmené 120 personnes à Barville-en-Gâtinais pour un repas et un voyage dans le monde du cabaret au « DIAMANT BLEU ». Nous avons été accueillis par Bégonia, charmante ambassadrice de cette institution. Le repas - délicieux - a ravi l'assistance. Nous avons ensuite esquissé quelques pas de danse, puis le spectacle a débuté et nous avons été transportés dans le monde de nos « Origines », où les tableaux se sont succédé avec des costumes de lumière et de strass aux mille couleurs.

Les chanteurs et danseurs nous ont proposés un spectacle féérique avec ce slogan « A jamais leur amour ils transmettront... Mais à une condition, qu'ils ne renient en aucun cas leurs Origines ».

Retour à St Maurice vers 19 h, et nous sommes prêts à repartir pour une nouvelle sortie festive.

A bientôt !  
Michèle

Journée mémorable, donc, en bonne compagnie, et de très sympathiques chauffeurs.



# Décoration de Noël

Merci aux membres du Comité des Fêtes qui enchantent petits et grands avec leurs compositions de Noël, qu'ils fabriquent eux-mêmes. Avouons qu'ils sont très forts !



Et pour ceux qui auraient oublié... la boîte aux lettres du Père Noël est à leur disposition...



## Pour le Téléthon à Saint Maurice Montcouronne



LA COURSE DU MUSCLE : Record battu !

Le coup d'envoi du Téléthon à Saint Maurice Montcouronne a été donné avec la "Course du Muscle" qui a eu lieu à l'école Simone Soumier le 19 octobre. Les participants ont parcouru un total de 417 kilomètres, un véritable exploit qui met en avant leur engagement et leur détermination. Cette performance a permis de collecter une somme record de 804€ ! Un grand MERCI à l'équipe enseignante, les parents, et les élèves !

D'autres événements organisés par différentes associations du village ont lieu jusqu'à la fin du mois de janvier. Ces événements sont des occasions supplémentaires pour effectuer un don et soutenir cette cause. N'hésitez pas à y participer !

Pour ceux qui souhaitent contribuer, il est toujours possible de faire un don au Téléthon soit au travers du 3637 par téléphone soit en ligne sur le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/pour-le-telethon-a-saint-maurice-montcouronne/formulaires/2>

Ou encore en flashant le QR code :



Il est important de rappeler que la totalité des fonds récoltée par PTSMM sera intégralement reversée à l'AFM-Téléthon.

Chaque contribution compte et aide à faire la différence.

Merci de votre mobilisation !

L'équipe PTSMM

### Agenda

**20 janvier :** Vœux du maire, à 12h, salle polyvalente

**27 janvier :** Invitation au théâtre par la bibliothèque Montgraviers et la troupe *Nos âmes bien nées*, salle polyvalente :

16 h : « L'amour médecin » (dès 9 ans)

20h : « Le légataire universel »

**3 février :** Loto, organisé par le Comité des Fêtes, à 19h, salle polyvalente

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : [accueil@mairie-smm91.fr](mailto:accueil@mairie-smm91.fr)

